

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°11 – APPEL À COTISATION DU CARREFOUR DES SOLIDARITÉS

Par délibération en date du 7 octobre 2006, le Conseil d'Administration du CCAS a signé une convention de partenariat avec le Carrefour des Solidarités.

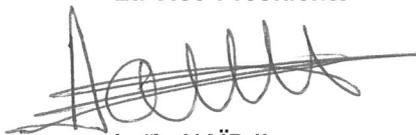
Cette convention établit des modalités de coopération entre les deux structures afin d'articuler au mieux les réponses apportées aux personnes en situation de fragilité sociale et prévoit l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au Carrefour des Solidarités.

Le montant de cette cotisation annuelle s'élève à 150 €.

En 2022, le Carrefour n'ayant pas réalisé d'appel à cotisation auprès du CCAS, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la régularisation du paiement non réalisé pour cette année ainsi que le paiement de la cotisation 2023.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente**



Leïla NAÏDJI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 24 mars 2023 pour la séance du 30 mars 2023 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Jossieran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°11 – APPEL À COTISATION DU CARREFOUR DES SOLIDARITÉS

Par délibération en date du 7 octobre 2006, le Conseil d'Administration du CCAS a signé une convention de partenariat avec le Carrefour des Solidarités.

Cette convention établit des modalités de coopération entre les deux structures afin d'articuler au mieux les réponses apportées aux personnes en situation de fragilité sociale et prévoit l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale au Carrefour des Solidarités.

Le montant de cette cotisation annuelle s'élève à 150 €.

En 2022, le Carrefour n'ayant pas réalisé d'appel à cotisation auprès du CCAS, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la régularisation du paiement non réalisé pour cette année ainsi que le paiement de la cotisation 2023.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230330-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Leïla NAÏDJI